

La promotion du sport, une ambition municipale constante

Avant la 2^{nde} guerre mondiale, la pratique sportive cosnoise est foisonnante. De multiples sociétés assurent l'éducation physique et sportive de la population, portant haut les couleurs de la ville lors des compétitions. Trois grandes sociétés rivales se partagent les faveurs des sportifs : la Cosnoise (1), Le Football Club Cosnois et la Sportive. La ville compte également de nombreux autres petits clubs : les Hirondelles (société de gymnastique féminine), les Ailes Nivernaises, le Boxing-Club Cosnois, l'Amicale Boule Cosnoise...

En 1930, la Cosnoise cherche un lieu propice à l'aménagement d'un stade d'entraînement et fait l'acquisition d'un terrain inondable – « une fondrière »! - d'environ 41 000 m², situé en bordure du chemin des Sables et appartenant à M Foing, un industriel résidant en Côte-d'Or.

Les dirigeants de la Cosnoise font tout d'abord procéder au remblaiement du terrain « par des terres d'apport de toutes sortes, des ordures ménagères et surtout par des débris de démolition », remblais atteignant à certains endroits une hauteur de près de 4 mètres!

A la fin des années 1930, la société peut s'enorgueillir de proposer aux sportifs des installations modernes : un terrain de football, une piste de 400 m, deux terrains de basket, un gymnase couvert de 600 m² ainsi qu'un hangar pour ranger le matériel mobile, tous deux construits en 1932.



254 W - Fonds Bauchet - Les gymnastes à l'entraînement au stade, années 1930



La Cosnoise envisage alors d'entreprendre de nouveaux aménagements : piscine, courts de tennis, stand de tir, jeux de boules, jeux d'enfants. Le déclenchement de la 2^{nde} guerre mondiale ruine tous ces projets.

Ainsi que le relate (2) le vice-président Raphaël Giraux, « il fallut tout d'abord céder la place à un centre de rééducation physique, puis à des réfugiés, puis, le 17 juin 1940, à l'ennemi, qui, après avoir tout saccagé, en fit une école de pontonniers et un dépôt d'explosifs. » A leur départ en août 1944, les troupes d'occupation « devaient incendier les locaux et détruire tout ce qui pouvait être utile sur les terrains où des excavations de plus de 2 m de profondeur étaient causées par les explosions. De tous ces aménagements, il ne reste que les clôtures sérieusement endommagées. »

Malgré le courage et la bonne volonté des dirigeants de la Cosnoise, la remise en état des installations est « encore rendue plus pénible par suite des difficultés administratives, du manque de matériaux et aussi du manque de fonds. »



254 W - Fonds Bauchet - Les gymnastes à l'entraînement au stade, années 1930

De son côté, la municipalité est destinataire en mai 1943 d'une lettre du Préfet de la Nièvre « l'informant que la commune de Cosne était comprise par le Commissariat général à l'éducation et aux sports, sur la liste des villes devant être équipées sportivement, en première urgence, avec l'aide financière de l'Etat. »

« Le conseil municipal doit donc, sans tarder, décider de cet aménagement sportif pour Cosne, où malheureusement rien de positif n'a pu être projeté dans le passé, en raison de la rivalité des sociétés locales sportives existantes... Tout dernièrement encore, le Maire a vainement essayé de fusionner en un seul organisme placé sous l'égide municipale les trois sociétés rivales : la Cosnoise, le Football Club Cosnois et la Sportive. Ses efforts ont été vains du fait de l'intransigeance, stérile pour le moins, de certains dirigeants des clubs intéressés. »



Le 20 juillet, le conseil municipal décide donc d'intervenir pour que la dissolution des trois sociétés soit prononcée, de leur substituer une société unique qui prendra le nom d'Union Sportive Cosnoise et d'acquérir le stade de la Cosnoise.

Cette décision est retoquée par la Préfecture : « Cette fusion est tout à fait désirable, mais il est cependant dangereux de prononcer la dissolution des trois associations avant que la municipalité ne puisse mettre à la disposition de la nouvelle association le stade de la Cosnoise actuellement occupé par les troupes allemandes. » Le Commissariat général à l'éducation générale et aux sports confirme : « Etant donné que vous ne possédez pas de terrain à mettre à la disposition des sportifs, la fusion des associations existantes semble prématurée ».

Enfin, le 14 janvier 1944, M Derbier, président de la Cosnoise, informe le Maire que « le conseil d'administration a décidé d'attendre la fin des hostilités pour la cession de son stade à la Ville de Cosne. »



1 W 258 - Entrée du stade, projet établi par Roger CHARTON, 1945

Pour autant, le Maire, M Couturier, ne relâche pas ses efforts pour parvenir à la création d'une seule association sportive. Une première étape est franchie lors de la fusion de la Cosnoise et de la Sportive, au cours de l'année 1944. Cette société prend le nom de Cosnoise Sportive.

En 1945, des tractations s'engagent entre les dirigeants de la Cosnoise Sportive et du Football Club Cosnois. Le 6 mars, lors d'une réunion à laquelle sont conviés les membres des deux conseils d'administration, la fusion des sociétés est votée à l'unanimité. L'assemblée générale constitutive de la nouvelle société, baptisée Union Cosnoise Sportive, se tiendra à la mairie le 29 mai.

Poursuivant son objectif initial, le Maire réunit le conseil municipal dès le 23 avril : « Conformément aux directives de la Direction générale des sports, qui précise que sera rendue obligatoire, pour toutes les mairies de France, la construction d'un terrain de sports et que les terrains existants devront être d'abord



aménagés en stade d'entraînement convenant à la fois à l'éducation physique et aux sports de compétition... la municipalité s'est mise d'accord avec les dirigeants de la Cosnoise pour faire céder par ceux-ci le stade. »

La municipalité a enfin les coudées franches pour doter la ville d'un équipement sportif répondant aux directives de l'Etat. Roger Charton, architecte-voyer municipal, est chargé d'établir le dossier de déclaration d'utilité publique et un projet de stade à réaliser en trois tranches (voir page 5). Le programme est ambitieux : « Ce terrain d'éducation physique et sportive pourra être en même temps un but de promenade, un lieu de repos et un jardin public. »

Le projet de convention à signer avec la Cosnoise est soumis à l'examen du Préfet de la Nièvre, lequel estime qu'il est très désavantageux pour la Ville : « Les conditions de ce projet sont léonines et constitueraient pour la Ville une charge extrêmement lourde qu'il ne serait pas possible de lui laisser accepter... Au surplus, cette cession ne saurait être autorisée sans l'avis des commissions et services sportifs compétents et l'agrément de la Direction des domaines, tous organismes qui ne manqueront pas d'accueillir défavorablement les obligations imposées à la Ville tant au point de vue technique qu'au point de vue financier. »

Les archives n'indiquent pas pour quelles raisons exactes la municipalité a abandonné son projet d'acquisition et d'aménagement du stade de la Cosnoise. Toujours est-il que les pourparlers ne reprendront qu'en juillet 1951, le stade – entretemps dénommé Raphaël Giraux - ne deviendra définitivement propriété communale qu'en 1956.



Le stade de la Cosnoise en 1949, photo IGNF

- (1) Pour plus de détails sur l'histoire de la société La Cosnoise, voir la Cosnoisette publiée en août 2022 « Plus haut la barre avec la Cosnoise »
- (2) Paul COULOMB, Un siècle de sport à Cosne : 1907-1998, UCS Omnisports, 2003



